Année N° 1. 13 Samedi 24 Janvier 1863.

MESSAGER DE TAITI

Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie.

MATAHITI 17. TE VEA NO TAITI. MAHUTONNUA NO TENOMA 21.

On s'abonne au bureau de la poste.
Un an, 18 fr. — Six mois, 10 fr. — Trois mois, 6 fr. — Payables d'avance.
Un Numéro : 0 fr. 50 centimes.

Les demandes d'abonnement au Messager et au Bulletin Officiel des Établissements doivent être adressées au bureau de la poste, de 9 à 5 heures du soir, excepté les jours fériés.

Le directeur de la poste est chargé de la délivrance des ouvrages dont il a été question ci-dessus, de recevoir les demandes d'insertion au journal ainsi que celles des divers travaux d'imprimerie, et de compter pour le compte des particuliers.

Le payement préalable est la seule formalité à remplir.

Annonces : Les 20 premières lignes à 0 fr. 50 centimes la ligne.
Au dessus de 20 lignes 0 fr. 25 centimes la ligne en sus.
Les annonces renouvelées ne payent la moitié du prix de la première insertion.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE. — Arrêté publiant dans les Établissements français du Protectorat, le décret du 6 octobre 1862, qui admet en franchise de droits, certains produits des possessions français et d'outre-mer. — Arrêté rendant exécutoire le rôle des contributions personnelle, mobilière et des patentes, pour l'année 1863.

PARTIE NON OFFICIELLE. — Avis de la poste, du service des approvisionnements, et de l'enregistrement et des domaines. — Demande d'engagement pour le détachement de cavaliers d'escorte. — Réception de l'ambassadeur turc aux Tuileries. — Visite à bord de *L'Amazone*. — Premières dépêches du général Forey. — Dépêche du contre-amiral Bazer. — Arrivée du général Forey à Vera-Cruz.

FAITS DIVERS. — Variétés, Éphémérides tahitiennes. Mouvements du port. Tableau d'abattage. Annonces.

PARTIE OFFICIELLE.

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie, Commissaire Impérial aux Iles de la Société,

Vu la dépêche du 16 octobre 1862, 4e direction, 1er bureau n° 132, sur la proposition de l'Ordonnateur f. f. de Directeur de l'Intérieur,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Art. 1er. Est publié dans les Établissements français de l'Océanie le décret impérial du 6 octobre 1862 qui admet en franchise et de droits, certains produits des possessions français d'outre-mer ou que Gorée, le Sénégal et l'Algérie importent des possessions étrangères.

Art. 2. L'Ordonnateur f. f. de Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au *Messager* et au *Bulletin Officiel* des Établissements.

Papeete, le 14 janvier 1863.

E. G. DE LA RICHERIE.

Par le Commandant, Commissaire Impérial :
L'Ordonnateur f. f. de Directeur de l'Intérieur,
H. TRASTOUR.

Décret du 6 octobre 1862, qui admet en franchise de droits, certains produits des possessions français d'outre-mer autres que Gorée, le Sénégal, et l'Algérie importés par navires français.

(Inséré au bulletin des lois du 13 octobre 1862, n° 9931.)

NAPOLEON, par la grâce de Dieu et de la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut.

Sur le rapport du notre ministre secrétaire d'État au département de l'agriculture, du commerce et des travaux publics,

Vu l'article 34 de la loi du 17 décembre 1814 ;

Vu l'article 8 de la loi du 3 juillet 1861,

AVONS ORDONNÉ ET ORDONNONS CE QUI SUIT :

Art. 1er. Les produits des savanes et des forêts, ainsi que les ouvrages en métaux, les cordages et toutes confections faites, du calfeutre, du coton, des possessions français d'outre-mer autres que Gorée, le Sénégal et l'Algérie importés par navires français, sont admis en franchise de droits.

Art. 2. Nos ministres secrétaires d'État au département de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, et au département des finances, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Biarritz, le 6 octobre 1862.

Signé : NAPOLEON.

Par l'Empereur,
Le ministre secrétaire d'État au département de l'agriculture, du commerce et des travaux publics,
Signé : BOUHER.

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie, Commissaire Impérial aux Iles de la Société,

Vu les articles 39, 40 et 54 de l'arrêté du 12 décembre 1861, portant règlement sur l'assiette, la liquidation et la perception des contributions directes ;

Sur la proposition de l'Ordonnateur f. f. de Directeur de l'Intérieur,

Le conseil d'administration entendu,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Art. 1er. Est rendu exécutoire le rôle des contributions personnelle, mobilière et des patentes de l'année 1863.

Art. 2. Le recouvrement dudit rôle sera poursuivi conformément à l'arrêté du 12 décembre 1861.

Art. 3. Les contribuables auront pour s'acquitter sans frais, savoir :
Pour le 1er trimestre, 30 jours à partir de la publication du présent arrêté au *Messager*;
Pour le 2e trimestre, 10 jours à partir du 1er avril ;
Pour le 3e trimestre, 10 jours à partir du 1er juillet ;
Pour le 4e trimestre, 10 jours à partir du 1er octobre.

Art. 4. L'Ordonnateur f. f. de Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au *Messager* et au *Bulletin Officiel* des Établissements.

Papeete le 19 janvier 1863.

E. G. DE LA RICHERIE.

Par le Commandant, Commissaire Impérial :
L'Ordonnateur f. f. de Directeur de l'Intérieur,
H. TRASTOUR.

PARTIE NON OFFICIELLE.

ADMINISTRATION DE L'ORDONNATEUR.

Service de la poste. — La goélette « *Favorite* » partira pour Valparaiso et Payta, le 1er février 1863.

Le sac de la correspondance sera fermé le 31 janvier à 5 heures du soir.

Service des approvisionnements. — L'administration désirerait traiter à forfait pour les fournitures suivantes,

SAVOIR :

9,000 kilogrammes d'orge,
Et 600 à 800 volumes de moellons,

arrivés sitôt aux transports militaires pendant le 2me semestre 1863 et à la direction du génie, pendant l'année 1863.

L'adjudication de ces fournitures aura lieu le 2 février prochain, à 1 heure de relevée, dans le cabinet de l'Ordonnateur.

Les cahiers des charges sont déposés au détail des approvisionnements où ils pourront être consultés.

3—2

Service de l'enregistrement et des domaines. — Le public est prévenu que le lundi 26 courant, à 9 heures du matin, il sera procédé, à la perception des vivres de Papeete, par le receveur des domaines, à la vente au comptant de diverses objets réformés, provenant du service des subsistances et consistant en biscuit avarié, barriques, bordelaises, quarts à salaisons et à légumes, caisses en bois, sacs, etc.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL.

Affaires intérieures. — Les hommes qui, désirerait contracter un engagement dans le détachement des cavaliers d'escorte, auront à se présenter au bureau de la majorité, dans le premier quinzaine du mois de février ils devront être propriétaires d'un cheval en bon état.

O te taata tahiti tei hinaaro i te faaua mai i roto i te pupu horo hipo aratai, e haere ia mai ia i te fare tuoro i te 26, i ia mahana matavia hua ahiri e tai pae no te aiwe e no Tepuna, ei parau ana ia ratou e tiai i te tuhaa hia mai ia te apoo ma o te ratou mohaiana, e o te hiahia i ratou haapo mai ia, ei faiu aiao ia i ratou no te hoe pua ahoriroa uaitai.

Réception de l'ambassadeur turc aux Tuileries.

Extrait des Tuileries, le 29 octobre.

S. Exc. Mehemed-Djémil-Pacha a eu l'honneur d'être reçu aujourd'hui par l'Empereur, au palais des Tuileries, en audience publique, et de lui remettre les lettres qui l'accréditent auprès de Sa Majesté Impériale en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Porte-Ottomane, et les lettres de rappel de S. Exc. Vely-Pacha, ainsi qu'une lettre par laquelle S. M. le Sultan remercie l'Empereur de l'honneur de l'insigne de la Légion d'honneur.

L'Empereur était entouré de LL. EE., les grands officiers de la Couronne et de l'office et l'Empereur et sa Majesté.

S. Exc. le ministre des affaires étrangères assistait à l'audience.

S. Exc. l'ambassadeur a adressé à l'Empereur les paroles suivantes :

« Sire,

« J'ai l'honneur de remettre entre vos mains les lettres autographes par lesquelles le Sultan, mon auguste souverain, m'accrédite auprès de Votre Majesté Impériale en qualité de son ambassadeur extraordinaire.

« Le plus vif désir de S. M. le Sultan, votre auguste ami et allié, est de vivre de plus en plus les rapports d'amitié et de bonne harmonie qui ont toujours si heureusement existé entre les deux cours et de profiter de toute occasion pour donner à Votre Majesté Impériale de nouveaux témoignages de ses égards et de son affection.

« Organe fidèle de ces sentiments, je me suis heureux, Sire, d'être appelé aux sentiments que le représenter mon auguste souverain auprès de Votre Majesté Impériale, et tous mes efforts tendront au maintien des relations si agréables avec le Gouvernement de Votre Majesté Impériale.

« Dans cette circonstance, j'ose espérer que vous daignerez, Sire, me continuer votre haute bienveillance, dont j'ai conservé le plus précieux souvenir et à laquelle j'attache le plus grand prix. »

L'Empereur a répondu :

« Je vous remercie des sentiments que vous me manifestez au nom de S. M. le Sultan. Vous pouvez lui dire que depuis que vous occupez un trône j'ai suivi avec le plus vif intérêt sa conduite loyale et courageuse et j'ai appuyé de tout mon cœur aux réformes qu'il a entreprises. Je suis heureux qu'il ait choisi pour le représenter une personne qui m'avait déjà donné des garanties de ses sympathies pour la France et qui avait laissé ici les meilleurs souvenirs. Vous pouvez donc, monsieur l'ambassadeur, compter sur toute ma bienveillance. »

S. Exc. l'ambassadeur et les officiers de son ambassade qui l'accompagnaient ont été conduits au palais des Tuileries dans les voitures de

Archives PF-Messager-24/01/1863

Quelques instants après l'audience, avec le même cérémonial, à l'hôtel de l'Empereur. (*Moniteur*).

Visite à bord de l'*Amazone*.

Une correspondance de Toulon porte à notre connaissance un fait qui honore très le prince Napoléon et la princesse Clotilde pour rester digne.

On sait que le frégate l'*Amazone*, arrivée du Mexique, infestée de fièvre jaune, a été mise en quarantaine au large de Toulon.

LL. AA. II. pendant les deux quarts d'heure qu'elles ont passé à Toulon avant leur départ pour Lisbonne, sont allées rendre visite au commandant et à l'équipage de ce navire.

C'est avec une sollicitude que de Leurs Altesses Impériales ont entendu les épisodes de la cruelle maladie qui a ravagé le navire pendant son séjour au Mexique.

Après s'être informée avec le plus grand intérêt des conditions hygiéniques de régime du bateau, le prince Napoléon a félicité le commandant de l'*Amazone* et l'amiral de ce navire du courage dont ils avaient fait preuve en demeurant à leur poste, malgré l'épidémie dont ils avaient été personnellement atteints, conduite digne d'éloges et qui a eu sur le moral de l'équipage une salutaire influence.

La princesse Clotilde, de son côté, s'est approchée des malades et s'adressant à leur a exprimé en termes touchants de la part qu'elle prenait à leurs souffrances.

Les marins ont répondu par l'expression d'un vive reconnaissance à ces paroles empreintes du cœur de France. L'équipage de l'*Amazone* conservera longtemps le souvenir de cette visite qui atteste une fois de plus que les actes de courage, en face de toutes les dangers, sont traditionnels dans la famille des Bonaparte et dans la maison de Savoie. (*France*.)

Les premières dépêches du général Forey, datées de Vera Cruz, le 1er octobre, sont parvenues à Paris par le courrier du 15.

Le commandant en chef du corps expéditionnaire du Mexique a débarqué à Vera Cruz le 25 septembre, à sept heures et demie du matin; tous les bâtiments ont mis en mer et ont rallié les bonnettes; il n'a absolument rien eu entrée dans la ville, où il était attendu par la garnison sous les armes, par tous les fonctionnaires et une nombreuse population. Après avoir passé les troupes en revue, il leur a rappelé, dans une allocution chaleureuse, le but politique de l'expédition; les cris de *Vive l'Empereur!* ont répondu aux paroles du général en chef.

A ce moment le général Forey, remarquant que le pavillon mexicain était pas arboré sur l'artillaméricain, a dû ne l'ordre de le hisser à l'instant, pour prouver à la population mexicaine que ce n'est pas-là que les troupes françaises viennent faire la guerre. Cet incident a produit un un grand effet sur la troupe; il n'était d'ailleurs que la confirmation des sentiments exprimés dans la proclamation adressée par le général en chef aux Mexicains, avant son débarquement; cette proclamation est ainsi conçue :

« Mexicains,

« L'Empereur Napoléon, en me confiant le commandement de la nouvelle armée qui va bientôt me suivre, m'a chargé de vous faire connaître ses véritables intentions.

« Lorsqu'il y a quelques mois l'Espagne, l'Angleterre et la France, subissant les mêmes nécessités, ont dû emanées à se réunir pour la même cause, le Gouvernement de l'Empereur a voqua pour le point nombre de soldats, laissant à la nation la plus ouragée la direction principale dans le redressement des griefs communs. Mais, par une fatalité difficile à prévoir, des alliés sont cet intervertis, et la France est demeurée seule à défendre ce qu'elle croyait l'intérêt de tous. Cette nouvelle situation ne l'a pas fait changer.

« Convaincue de la justice de ses réclamations, forte de ses intentions favorables à la régénération du Mexique, elle a persévéré et persévère plus que jamais dans le but qu'elle s'est proposé.

« Ce n'est pas au peuple mexicain que je viens faire la guerre, mais à un poignée d'hommes sans scrupule et sans conscience, qui ont foulé aux pieds le droit des gens, gouvernent par une terreur sanguinaire, et, pour se soutenir, n'ont pas honte de vendre par lambeaux, à l'étranger, le territoire de leur pays.

« On a cherché à soulever contre nous le sentiment national en voulant faire croire que nous arrivions pour imposer à notre gré un gouvernement au peuple, loin de là, le peuple mexicain, affranchi par nos armes, sera entièrement libre de choisir le gouvernement qui lui conviendra. Les mêmes engagements de la Convention

« Les hommes courageux qui sont venus se placer à mon appel, sont distinction de partis, tous ceux qui veulent l'indépendance de leur patrie et l'intégrité de son territoire. Il n'entre pas dans la politique de la France de vouloir pour son avantage personnel, des queutelles intestines des nations étrangères; mais lorsque, par des raisons légitimes, elle est forcée d'intervenir, elle le fait toujours dans l'intérêt du pays sur son action s'exerce.

« Souvenez-vous que partout où flotte son drapeau, en Amérique comme en Europe, il représente la cause des peuples et de la civilisation.

« Vera Cruz, le 22 septembre 1862.

« *Le général de division, sénateur, commandant en chef le corps expéditionnaire du Mexique*, « FOREY. »

Le ministre de la marine et des colonies a reçu du contre-amiral Roze la dépêche suivante :

Saint-Nazaire le 16 octobre 1862.

Arrivée à Saint-Nazaire par le paquebot le *Vera-Cruz*, envoyé par M. l'amiral Jurien. Le capitaine de vaisseau Durand, de l'*Eglais*, m'a remplacé dans mon commandement de Vera-Cruz. J'ai quitté cette ville le 18 septembre. J'amiral Jurien y était arrivé le 12. Après quelques difficultés de la route, la première colonne de zouaves avec un convoi de vivres à dos de mulets, était arrivée à Orizaba. Le colonel du 1er zouaves avec un bataillon devait occuper la Soledad, pour garder une position de grande par le génie militaire sur le lieu Jemmapa, et au moyen de bateaux les vivres arrivés sur la rive gauche dans les ordres venus de Vera Cruz avaient pu être passés sur la rive droite et être ensuite chargés sur les chariots vides venus d'Orizaba.

« Tant que la rivière ne sera pas guéable, les convois de voitures se feront en deux parties : de Vera-Cruz à Soledad, sur la rive gauche; de la rive droite à Orizaba, après avoir transbordé les vivres par la passerelle.

« Les mulets de bât sont pour le moment, les meilleurs moyens de port, et on cherche à en recruter le plus possible. La situation à Orizaba est satisfaisante, et il n'y avait aucune trace de maladie. Zaragoza était mort à Puebla du typhus, et son corps avait été transporté à Mexico avec les plus grands honneurs. le général Forey l'avait complimenté dans son commandement. A Vera-Cruz, on attendait au premier jour l'arrivée du général Forey; toutes les dispositions étaient prises pour le prompt débarquement des troupes et du matériel. Le 19 septembre, à une journée de Vera-Cruz et par un beau temps, j'ai reconnu *le Tarenne*, l'*Yonne* et le *Chapsal*. J'ai pu manquer avec le général Forey les remis des dépêches pour la France. La santé générale était parfaite sur ces bâtiments. Les vaisseaux *la Ville de Bordeaux*, *la Ville de Lyon*, *le Tilsitt*, *la Magenta*, *le Tourville* et *les transports l'Atlantique* étaient partis de la Martinique le 26 et le 28 septembre pour Vera-Cruz. *Le Saint-Louis*, ayant à bord le général Bazaine, *le Normandie* et l'*Eure* sont partis le 3. Le 6 octobre j'avais à la Martinique *la Sonnerain*, l'*Allier*, *la Cérès* et *la Magenine*. La santé générale est parfaite parmi les hommes et les animaux.

« Contre-amiral Roze. »

En arrivant à Vera Cruz, le général Forey y a constitué un ayuntamiento composé d'hommes ayant la confiance du pays et pouvant mettre la nôtre parfaite sentiments pour la France et par l'honorabilité de leur passé. Il a pourvu aux régularisation des services de l'armée, et constaté que la régularité régnait partout et était à la hauteur du bon esprit de nos braves soldats. L'état sanitaire s'était déjà sensiblement amélioré; depuis huit jours, pas un seul cas de vomito n'avait été signalé dans toute la ville.

Le projet du général Forey était de partir à l'octobre pour Orizaba; il donnait tous ses soins à l'organisation des subsistances et des moyens de transport pour pouvoir commencer le plus tôt possible les opérations : il attendait de France les attelages destinés à compléter, dans de larges proportions, le matériel dont l'armée est déjà pourvue.

« La veille du départ du courrier venant de la Vera Cruz, des dépêches datées d'Orizaba sont parvenues au quartier-général du chef; elles était toujours la même, mais elles ont démontration de la part des mexicains, chez qui la mort de Zaragoza semblait avoir jeté le trouble et le découragement. La nouvelle des troupes était très-satisfaisante; elles voyaient avec bonheur le terme de leur inaction et brûlaient de recevoir de nouveau le signal du combat.

L'arrivée du général Forey coïncide avec la cessation des pluies; les chemins, qui s'étaient si vite sous les tropiques, s'améliorent chaque jour davantage; la communication entre Vera Cruz et Orizaba n'offrent plus des difficultés insoluble qui ont mis à une telle époque l'énergique constance de nos soldats.

Tout se prépare donc pour que nous reprendrons bientôt l'offensive dans de bonnes conditions. Les troupes expédiées de France et d'Algérie arrivent journellement à Vera Cruz; elles ne paraissent pas avoir souffert d'une traversée si longue, grâce aux dispositions prises pour pourvoir à tous leurs besoins.

FAITS DIVERS.

Popeole, le 23 janvier. La pluie continue de tomber sans discontinuer; aussi le thermomètre n'a guère dépassé 27° dans la semaine qui vient de s'écouler.

France. — Un décret rapporté en date du 14 octobre 1862, détermine les taxes à percevoir par l'administration des postes de France, pour les lettres, journaux, imprimés, etc., expédiés par la voie des paquebots-poste britanniques, aux bureaux de poste de France et alors-en-Angleterre, en Turquie, en Egypte, à Shang-Haï, et réciproquement par les expéditions de ces bureaux à ceux de France.

Par décret impérial en date du 1er novembre, M. Bontemps, commissaire général de la marine, a été nommé gouverneur des établissements français dans l'Inde, en remplacement de M. Durand d'Ubraye, appelé à exercer en France un emploi de son grade. (*Moniteur-Universel*.)

Le *Moniteur* contient un décret impérial en date du 10 novembre, par lequel sont nommés :

1° Aux fonctions de juge et de juge suppléant de la chambre des mises en accusation de la Haute-Cour de justice, pour l'année judiciaire 1863-1864, les conseillers de la cour de cassation dont les noms suivent :

MM. Legagneur, Foucher, D'Ons, Laborie de la Palme, juges.

MM. Quénault et Cauvin de Perneuil, juges suppléants.

2° Aux fonctions de juge et de juge suppléant de la chambre des jugements de la Haute-Cour de justice, pour l'année judiciaire 1863-1864, les conseillers de la cour de cassation dont les noms suivent :

MM. Perouat, de Boissieux, Moreau (de la Meurthe), Le Roux de Bretagne et Sénart, juges. Bresson et Pinquerel, juges suppléants.

Des négociations pour la conclusion d'un traité de commerce entre la France et les Pays-Bas ont été entamées depuis quelques temps. Les rapports de bonne amitié qui existent entre les deux gouvernements ne permettent pas de douter que ces négociations n'aboutissent promptement au résultat désiré.

Le *Moniteur* publie un décret impérial en date du 22 octobre, portant ce qui suit :

« Les dispositions des décrets des 13 février et 25 août 1861, sont étendues aux tissus écrus et pièces de fil et de fil et cotonnades mélangées.

« Ces mêmes tissus, ainsi que ceux désignés par les deux décrets, précités, pourront également être importés temporairement en franchise pour être recoupés après avoir été teints dans les ateliers français. »

Un arrêté de M. le ministre de l'instruction publique dispose qu'à l'avenir, dans les trois facultés de médecine de l'empire, la composition exigée pour le 3e examen du doctorat sera *écrite en français*.

On lit dans le *Pays* :

« Le conseil de la banque vient d'élever le taux de l'escompte de 3 1/2 à 4 p. °/₀. Cette mesure est la conséquence prévue de l'élévation de 1 p. °/₀ décidée la semaine dernière par les directeurs de la banque d'Angleterre. »

La consommation annuelle du tabac, dans le monde entier, est actuellement de 575 millions de kilogrammes. Elle s'est accrue environ d'un dixième depuis l'exposition de 1855, et elle produit 1,200 millions de francs, dont 200 millions pour l'agriculture et la fabrication et 1 milliard environ pour les gouvernements, dont elle est le revenu le plus régulier. (*Moniteur Universel*)

Archives PF-Messager-24/01/1863

[illegible] ministre des affaires étrangères, vient d'être [illegible] de conseil d'administration des chemins de fer de l'Est.

[illegible] conseil a appelé M. Thiriveau aux fonctions de [illegible] en remplacement de M. Drouin de Lhuys.

[illegible] Chronique Home (fin de Wight).

Si Très-Excellente Majesté la reine, en conseil, a daigné donner son consentement à un contrat de mariage entre S. A. R. le Prince Ed-ward, prince de Galles, et la Princesse Alexandra-Caroline-Marie-Charlotte-Louise-Julie, fille du prince Christian de Danemarck. Le mariage en question aura lieu cette année, si qu'il s'en faut, grand scandale de l'Eut. — Arthur Wells (*Sun*).

Italie. — La Gazette officielle publie le décret suivant :

« VICTOR EMMANUEL II.

« Par la grâce de Dieu, etc. etc.

Sur la proposition de notre ministre secrétaire d'état pour les affaires de la guerre.

« AVONS DÉCRÉTÉ ET DÉCRÉTONS CE QUI SUIT :

« *Article unique.* — Pleine amnistie est accordée à tous les individus des provinces napolitaines à partir aux aux levées des ans 1837, 1838, 1859 et 1860 pour l'armée de la Dou-Sicile qui, aux termes des décrets royaux des 29 décembre 1861 et 24 avril 1863, sont considérés comme réfractaires ou déserteurs, pourvu qu'ils se présentent dans le courant du mois de décembre prochain.

« Ordonnons que le présent décret etc.

« Donné à Turin le 6 novembre 1862.

« VICTOR EMMANUEL. »

Grèce. — On écrit d'Athènes, le 25 octobre : La révolution qui vient de renverser le trône du roi Othon s'est accomplie sur million d'un calme qui témoigne à la fois et du peu de haines qui, pendant un règne de trente ans s'étaient élevées contre ce souverain, et du peu de sympathies qui l'entouraient. Il n'a pas dû quitter son royaume à la suite d'une insurrection sanglante, le roi parti, son trône est écroulé.

Il est remarquable qu'au moment de leur embarquement pour le Peloponèse, Leurs Majestés aient été salues par les acclamations les plus chaleureuses : leur suite était nombreuse ; rien, pour un observateur désintéressé et ignorant des sentiments du pays, ne pouvait indiquer qu'une révolution fût aussi proche.

« Dans la soirée du 12, le frégate *l'Amélie* quitte le Pirée. Dès ce moment, on n'entend plus les mots du jour, les télégraphiques avaient été brisés. La révolution était commencée.

Cependant tout était calme à Athènes. C'était dans les provinces que le signal de l'insurrection était donné. Bientôt après, un gouvernement provisoire s'était établi à Patras.

Le 22, un commandant d'artillerie se manifeste dans la capitale Quelques officiers s'efforcent de conduire la troupe contre les insurgés, ils sont abandonnés. Les soldats fraternisent avec le peuple. Il y a des victimes, on ne voit pas de vaincus.

A ce moment, on signale la frégate *l'Amélie*. Le roi ne sait rien. C'est l'amiral Tourchoul qui a la pénible mission de faire connaître à Leurs Majestés la véritable situation des choses. Le dépositaire du gouvernement provisoire d'Athènes arrive bientôt pour signifier au roi son déchéance.

Obligé de se rendre à l'évidence des faits, le roi se décida alors à quitter la frégate *l'Amélie* et s'embarque sur la corvette anglaise *Scylla*; l'avisse *Biche* fut expédiée par l'amiral Tourchoul pour accompagner le roi dans son exil, et les deux navires quittèrent la baie de Salamine, dans la nuit du 24. *(Correspondance particulière).*

VARIÉTÉS

Nous mettons sous les yeux de nos lecteurs les documents suivant lirés de l'*Echo du Pacifique* et particulièrement intéressant dans les circonstances actuelles.

Expédition des Espagnols en Mexique en 1829 et en 1837.

Extrait des documents originaux.

[illegible]

Au moment où une armée française marche sur Mexico, il n'est rien de plus naturel et plus utile d'étudier l'histoire des expéditions militaires qui ont précédé [illegible] Espagnols et anglais nous ont [illegible] l'accomplissement de ce travail.

Après une guerre cruelle qui dura plus de douze années, l'Espagne perdit à jamais toutes ses vice-royautés, l'insurrection triomphait sur toute l'étendue du Mexique, et après une défense aussi prolongée qu'héroïque, en 1826, le pavillon espagnol cessa de flotter à Vera-Cruz, sur le fort de San-Juan d'Ulloa.

Trois ans après, le roi Ferdinand VII tenta de l'y faire arborer de nouveau.

Trompé par des rapports exagérés, le cabinet de Madrid, pensant que la domination espagnole était vraiment regrettée au Mexique, crut le moment favorable pour rétablir l'autorité royale dans ce pays.

Le général Vives, capitaine général de l'île de Cuba, et le vice-amiral Laborda, qui commandait la station des ambas reçurent l'ordre de préparer un mouvement et secrètement à la Havane une expédition pour la côte du Mexique, et de la placer sous les ordres du brigadier-général Barradas, qui s'était distingué dans plusieurs guerres insurgées.

Ce corps expéditionnaire ne se composait que de quatre mille hommes environ.

En vain les hommes qui connaissaient l'état du Mexique et qui prévoyaient un effroyable échec supplièrent-ils le général Vives de surseoir, de demander à augmenter les troupes et d'attendre une saison moins meurtrière. Tout le mal, le brigadier Barradas avait reçu des ordres directs du roi. Le 5 juillet 1829, le vaisseau de ligne *el Sonorano* partit avec quelques bâtiments de guerre et des transports. L'expédition prit le nom « d'avant garde » pour faire croire à l'envoi prochain de troupes plus nombreuses. Contrairé par les vents, ce ne fut que le 25 juillet que Barradas débarqua sur la plage déserte de cap Rojo, 21 lieues au sud de Tampico. Le général espagnol se brida pas ses vaisseaux comme Fernand Cortes, mais il les renvoya complaisant sur l'accueil empressé des habitants.

A la nouvelle du débarquement, le gouverneur de Tampico ennemi des bataillons, quelques milices et deux canons, et attendit les Espagnols sur la hauteur de los Conchas, au pied de laquelle ils devaient passer, et il les mitrailla. Reçu, entamées par la soif et la chaleur, les troupes royales arrivèrent à la barrer Tamaulipas, où les canonniers espagnolsles bidèrent à prendre la ville, que les Mexicains abandonnèrent, se retirant en bon ordre à Altamira à sept lieues au nord.

Le général Santa-Anna, qui était alors dans sa propriété de Manza di Clavia, à trois lieues de Vera-Cruz réunit mille hommes, vint débarquer à Tuxpan et marcha vers la rive droite du Rio Panuco. Il campa en face des espagnols et eut bientôt des forces quadruples.

Barradas, avec le gros de ses troupes, s'était porté vers Altamira, Santa Anna, avec quelques hommes passe le fleuve durant nuit de 11 et 12 septembre la faible garnison royale.

Le retour du brigadier Barradas d'Altamira, fit relever Santa-Anna, qui gagna bientôt autour de lui 12 mille hommes.

Il campa à Tampico. Les Espagnols, abandonnés par la flotte, jamais après quelques jours, [illegible] pas-le-mot-de-ce-mot-capitulèrent le 11 septembre, rendant armes et drapeaux. Le reste de l'expédition, épuisé par la faim et la maladie, rentra à la Havane en octobre 1829, et ce fut une tâche cruelle, et d'apprendre au roi Ferdinand VII combien étaient peu réalisables les espérances qu'on avait en le fort de la terre ennemie. Quatre ans après le roi mourut, et, en 1836, le cabinet de Madrid reconnut l'indépendance du Mexique.

Récemment, et pour la troisième fois, l'étendard glorieux de Castille a flotté sur le territoire de la Nouvelle-Espagne. Mais ce n'est point le moment d'examiner les motifs qui l'ont fait disparaître.

Nous allons parler maintenant de la campagne entreprise en 1837 par les américains contre le Mexique, et qui eut pour les Etats-Unis de si avantageux résultats.

La possession du Texas fut la cause de la guerre entre les deux républiques voisines. En 1824, après l'empire éphémère d'Iturbide, le Mexique adopta la forme fédérale, s'était constitué sous le nom d'Etats-Unis Mexicains. Il était alors sous main du Texas faisait partie de la Confédération. Ce riche pays est alors peuplé de colons américains, et aussitôt des sympathies de séparation se manifestèrent, si bien qu'en 1835 il proclama son indépendance. Le gouvernement des Etats-Unis, qui avait alors sur les bords et les devoirs étrangers des mêmes différences de celles qui il est de nouveau, ne reconnut l'indépendance de la nouvelle république, et, comme le Mexique, il ne la reconnaît pas encore.

La reconnaissance ne fut qu'un achèminement vers une démarche plus décisive. Le Texas demanda son admission aux Etats-Unis, et, en 1845, ce pays se réunit à ses frères du nord sous le nom de l'Union américaine. *(La suite au prochain numéro.)*

ÉPHÉMÉRIDES TAITIENNES.

12 Janvier 1841. — Premières mesures légales concernant les propriétaires de Tetiaroa.

27 Janvier 1841. — Translation des tombes dans le nouveau cimetière.

28 Janvier 1841. — Fait est condamnés aux Sections de chef de district de Papara. Limite dans celles de chef du district de Punauia et de Toahitu.

19 Janvier 1841. — M. Brunet Gouverneur des possessions Françaises de l'Océanie, prend le titre de commissaire du roi près de la reine des îles de la Société.

17-18 Janvier 1846. — Assassinat du chef de la peinture de l'Erne, ne, Harris. Combat entre les troupes placées sous le commandement de M. Bonard et les partisans de cette île. L'énergie de vaisseau Clapper est tué sur le champ de bataille.

TE VETAHI MAU MEA I TUPU I TAHITI NEI.

14 Tuamate 1151. — Te mou nieve matamoe i uaa hia mi te au i te Torno te taoto nai i te mau fata puaaea.

27 Temaate 1811. — Taotia rai hoi te tehee tahi api ei tuau rai taata.

28 Temaate 1811. — Te taamao hia Tati i roto tonu Vaiuna on te matauia ra no Papara, e o Utami ei Tauna no te matauia ra no Punauaia, e ei Toahitu hoi.

19 Tuaparo 1852. — Ua rave mai i Beaui, te Taiuna o te mau fenua farai i Tamaite, i te iu teroa ra, e te Aveaha o te Arii i pihaiho i te Ipu Tuaiaa o te mau fenua Taitiani.

17 Tuaparo 1856. — Taparahi rai hia i Huahine « M. Harris, te patiri o te mauna nonu piti ra o Uriuru, ua rau i roopu i te mau fashau i uta hia i rare ao i te fanu ra a mii Hoard i te Sagenry hoi i tau fenua ra. Pohe rai o te Hauiera aunque hoe ra o mii Clapper i Tuaa, i te taiuu ra ino.

MOUVEMENTS DU PORT DE PAPEETE

Du 16 au 23 janvier 1863.

NAVIRES DE COMMERCE ENTRÉS

17 *janvier.* Brig-goélette du Protectorat, *Sawoo*, 100 t. c. Brothers v. *Anna*, en 3 jours.

21 *id.* Goélette de Blaizot, *Tenarire* 191 t. c. Blaizot, des Iles-Sous-le-Vent, Passagers : M. Mme Brisebiel et un enfant, hollandais. MM. Tau, de Blaizot, Taiaro, de Tuamotu, Mme Ariitaimai.

22 *janvier.* Goélette de Bordeaux, *Marie-Antoinette*, 71 t. c. Chevet, de Rurutu, en 3 jours. Mme Tuaiaa et Mme Tuaiaa, de Rurutu.

22 *janvier.* Goélette de Bordeaux, *Faïen*, 12 t. c. Parkinson, de Huahine, en 7 jours. Passagers : Mme Tuaiaa de Huahine.

NAVIRES DE COMMERCE SORTIS.

23 *janvier.* Le trois-mâts chilien, *Mathias Salamanca*, 171 t. c. Schmidt, allant à San-Francisco.

BATIMENTS SUR RADE.

Du commerce.

17 *janvier.* Brig-goélette du Protectorat, *Sawoo*, 100 t. c. Brothers.

21 *janvier.* Goélette de Blaizot, *Tenarire*, 191 t. c. Blaizot.

22 *janvier.* Goél. du Protectorat, *Mermet*, 321 t. cap. Chaves.

22 *janvier.* Goél. de Bordeaux, *Marie*, 12 t. c. Parkinson.

23 *novembre.* Trois-mâts-barque prussien, *Sérpiente-Marina*, de 198 tonn. cap. Francisco Martinez.

8 *décembre.* Brig péruvien, *Mercedes de Wholey*.

15 *déc.* Goél. de Bordeaux, *Marie-Païn*, de 80 t.c. cap. Hart.

17 *déc.* Brig-goél. du Protectorat, *Bali*, de 123 t.c. cap. Walker.

3 *janvier.* Brig-goél. américain, *Marie-Washington*, 1 t. c. Washington-Hurd.

9 *janv.* Goél. du Protectorat, *Favorite*, cap. Mackaud.

11 *janv.* Brig du Protectorat *Sawoo*.

11 *janv.* Brig-goél. du Protectorat *Jolie*.

Cale de halage et quais d'abatage.

16 *déc.* Halage sur cale du pontons *l'Hydrographe*, de 125 ton.

ETAT des bestiaux abattus, à Papeete, du 15 au 23 janvier 1863.

DATES.	ESPÈCES ET NOMBRES.	MARQUES.	PROPRIÉTAIRES.	SÉJOURNÉE.
15 janv.	Bœuf. 1	L	Leluardel.	Papara.
16	Vache. 1		Jean Gaye.	Mahaena.
17	Bœuf. 1	M	Malardé.	Taravao.
18	Veau. 1		id.	id.
19	Bœuf. 1	M	Tarao.	Paea.
20	Bœuf. 1	S	Maiti.	Papara.
21	Bœuf. 1		Samonet.	Paea.
22	Veau. 1		id.	Paea.

Archives PF-Messager-24/01/1863

ANNONCES.

EN VENTE, AU BUREAU DE LA POSTE.

Tous les mois à ouverture du bureau, tous les jours de 3 à 5 heures du jour, excepté les jours fériés.

Le Messager de Tahiti.
Prix..... 0 fr. 50 c. le numéro.

Le Calendrier de Tahiti pour l'année 1863.
Prix..... 0 50
Cartonné..... 1 50

Le Tarif des Droits de douane, pour les années 1863, 1864, 1865, 1866 et 1867.

Prix..... 0 fr. 75 c.
Insertions au Messager, les 20 premières lignes.
La ligne..... 25
Au dessous de 20 lignes, la ligne..... 0 05
Annonces répétées..... moitié prix

FORMULES DE DOUANE.

Manifeste.....	à	0	5. 13 c. l'un
Consommations, Déclarations de détail.	à	0	10
Entrepôt, Déclarations de détail.	à	0	10
Sortie d'entrepôt, Réexportation.	à	0	10
Consommation, Sortie d'entrepôt.	à	0	10

L'Imprimerie du Gouvernement demande un compositeur typographe. — Solde mensuelle, 200 fr. au minimum. — Cette solde sera augmentée à raison du degré d'aptitude de l'ouvrier, qui pourra, en outre, jouir des avantages concédés aux employés de l'administration coloniale.

L'administration désirerait faire l'acquisition de la collection du journal l'*Océanie française*, qui a paru à Taïti en 1843.

Les personnes qui possèdent cette collection en seraient quelques-uns de ses numéros et qui ne seraient pas disposées à les céder, sont priées de vouloir bien en faire la communication. S'adresser au Secrétariat Général, 1er bureau.

A LOUER.

La maison présentement occupée par Mrs Stevens située quai Napoléon.

S'adresser à M. J. Labbé.

TO LET.

The house now occupied by Mrs Stevens, and situated at the Napoléon wharf.

Apply to M. J. Labbé

AVIS.

Le soussigné a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'il tiendra bal le dit et le dimanche de chaque semaine et les jours fériés; à compter du 25 courant.

Prix d'entrée : les hommes seulement ; 1 franc.

Cléch, débitant, à Fare-Uie.

EN VENTE CHEZ M. HORT,

MAGASIN TENU PAR M. JULES VIEILLARD.

Malles de Chine, Tonnes, Hottes, Hachettes, Cafetières assorties, Moulins à café, Couteaux de table et de poche, Serrures, Hermittes, Cirage, Cire, Estaminets, Papiers d'Encre et de rivure, Mèches pour lampes et phares, Plumeaux, Nattes, Ballais, Cuisines, Pompes, Seaux, Bouilloires, Casseroles, Broches, Glaces, Poêles à frire, Bols, Bailles, Alimentes chimiques, Chaises, Fauteuils à bascule, Bahns, Lignes de pêche, Hameçons, Aiguilles, Epingles à cheveux et autres, Cuevas, Lapides, Fusiques pour le nettoyage des cuisines, Dessoirs, Nappes, Rasoirs, Brosses à ongles à cheveux et à dents, Cuivs à rasoirs, Boulons de toute espèce, Souliers français, anglais et américains, Pinceaux assortis, Poêles et Cuvettes, Vasselles de toute qualité, Verrerie, Bouteilles, Papiers à dessin à écrire et à tapisser, Hachards, Vinaigre, Huile d'olives, Poivre, Sel, Epices, Macaroni, Vermicelle, Sardines, Cornichons, Saucisses, Chocolat, Thé, Café, Haricots, Riz, Sucres en pain et casse, Cassonade, Biscuits, Savon de Marseille et de Suède, Bougies, Cigares, Cigares, Cigares de toute qualité, Bière, Bouteilles, Cigares, Graisse, Chaussettes et Bas, Chemises blanches et de couleur, Pantalons assortis, Cotons en coins, Serviettes, Nappes, Mouchoirs de soie et de coton, Indiennes de tous genres, Etamine, Alpaca, Paletots blancs, Entredeux, Dentelles, Valenciennes, Toile de soie et de coton, Toile à matelas, Calicot blanc et écru, Drap, Damas, Coton en bobines de toutes couleurs.

M. Hort, a l'honneur d'informer le public, qu'il vient de recevoir par le Brig-goélette *Samoa*, un bel assortiment de Claos en fer, en ouvre et galvanisés, Pontons de Paris de toutes dimensions, Huile de Lin, Peintures de toutes couleurs, Ocre rouge et jaune, Céruse, Minium, Colcar, Etoupe blanche et noire, Epongies, Chaloons, Cordages goudronnés et de Manille, Poulies, Cercles de mâts, Avirons, Bois de chêne et sapin, Cuivre, Clous à doublage, Fer rond; carré et plat, Zinc, Fer-blanc, Plomb en feuille et laminé, Feuillards, Haches, Hachettes, Hermittes, Pelles, Pioches, Verres à vitre, Cors de chasse, Alimentes, Papiers à lettre, Enveloppes et dessins, Indiennes en balles et cassées de toutes couleurs tel que bleu, royal, azure, et de fantaisie 7/8, 9/8 8/4, Indiennes rouge, rouges et grenats et rouges et blanches, Mousselines pour robes nouveaux dessins, Mousselines blanches, Robes brodées, Cotons en bobines, Fil blanc, gris et noir, Indiennes noire, Calicots blanc et écru de toute largeur, Coton blanc croisé, Toile à matelas, Chemises blanches et de couleur, Draines, Effets confectionnés, Chapeaux, Savon de Marseille et de Suède, Bougies, Bœf, Café de Costa Rica, Manille et de Tuiti, Sucre blanc Cassonadin, Riz, Haricots, Vermicelle, Macaroni, Salmon, Biscuit et Farine du Chili et de Californie, Orge, Noix, Sel en sacs et bottes, Sardines, Petits-Pois, Harioots verts et un grand assortiment de conserves fraises, anglaises et américaines, Fruits au jus, au sirop et à l'eau-de-vie, Huile d'olive, Conserves au vinaigre, Sauces assorties, Tabacs français et américain, Pipes, Vin de Bordeaux en barrique et en caisses, Vin blanc, Vins de Madère et de Champagne, Cognacs en caisses et en barils, Rhum, Genièvres caisses, Whis-Key, Sinnaps, Yeomoulh Absinthe, Kirsch, Bitters, Dame-Jeanne, Porter et Ale, Tonnents etc.

M. A. W. Hort, a l'honneur d'informer le public qu'on trouvera toujours chez lui du Rhum, du Sucre et du Café du pays, et qu'il achète comme par le passé, la vanille, le coton et tous autres produits de la localité.

A VENDRE OU A LOUER.

Un beau magasin avec étagères et comptoirs en parfait état, situé rue de la Petite Pologne.

S'adresser à M. A. W. Hort, quai Napoléon.

M. A. W. Hort, a l'honneur d'informer le public qu'on trouvera toujours chez lui, les appareaux nécessaires pour l'abaitage des navires à des prix modérés, et qu'à partirdu 1er-janvier-1863, aucun navire ne pourra sortir son quai sans payer les droits suivants :

Navires de 50 tonneaux et au-dessous, par jour	10 fr.	00
de — 50 à 100 tonneaux, — de	20	00
de — 100 tonneaux et au dessus, — de	25 à 30	00

Pour la commodité des Capitaines, M. Hort, vient de faire construire le conduit d'eau pour les approvisionnements des navires qui en désireraient, — très bon prix.

Abatage des navires.

Navires au dessous de 100 tonneaux par jour,	15 fr.	00
de 100 à 200 de	30	00
de 200 à 300 de	45	00
de 300 à 400 de	50	00

Pour chaque tonneau en plus, 15 centimes.

Le prix se compte à partir du jour où le navire s'amarre au quai.

L'ECHO DU PACIFIQUE.

Organe des populations françaises de la Californie et de l'Océan pacifique.

M. LABBÉ, *Editeur*

BUREAUX :

A SAN-FRANCISCO, 124, rue Sacramento, au coin de Montgomery;

A PARIS 12, Avenue Trudaine.

OCT. HOOGS, agent d'annonces.

Adresser à PASCAL ce qui concerne l'administration.

L'ECHO DU PACIFIQUE.

EDITION QUOTIDIENNE. — Donnant les nouvelles d'Europe en avance sur les journaux français. Publiée tous les jours, lundis excepté, au prix de 50 cents par semaine, 7 dollars par trimestre.

EDITION HEBDOMADAIRE. — Spéciale pour les mineurs. Elle paraît tous les mercredis avec les nouvelles de Californie, d'Europe, nos correspondances particulières ;

Prix : 3 réaux par semaine ; 6 dollars pour six mois : 10 dollars par an.

EDITION DU STEAMER POUR L'EUROPE. — Paraissant tous les quinze jours, la veille des départs des vapeurs ; c'est une relation des nouvelles californiennes de la quinzaine. Beaucoup de mineurs l'reçoivent à leurs familles à la place d'une lettre. Prix : 3 dollars par an.

EDITION ESPAGNOLE (El Eco del Pacifico). — Publiée tous les soirs au prix de 3 réaux par semaine, 5 dollars par trimestre.

EDITION LITTERAIRE — Les feuilletons de *l'Echo du Pacifique* sont réimprimés à part et donnés en prime (un roman par abonnement trimestriel) aux nouveaux abonnés qui en font la demande. La collection actuelle des primes se compose de :

PRIMES.

FANNY, le roman réaliste d'Ernest Feydeau, dont l'apparition a fait une si vive sensation ;

LE MENAGE LAMPART, scène de la vie de famille, par de Gondrecourt ;

ROCHE BLANCHE, chronique du village des mineurs d'un ex-trivalis d'esprit. Amédée Achard, Pautonier aimé du Clos Pommier et du Chevalier Jolyotte, que nos Pertiers ont pu apprécier ;

AVELINE, ou magnifique roman de mœurs grand auteur, dramatique. Eugène Scribe, de l'académie française ;

LUY, Troisième autobiographie (Tu sert volume) ; dans laquelle Alfred de Musset et George Sand sont peints de main de maître par une femme de talent, madame Louise Colet ;

LEAU QUI DORT, roman de famille, par Amédée Achard ;

LE BEVEANT, nouvelle, par Pomon du Terrail ;

L'ANAIA, roman de mœurs africaines, par A. de Gondrecourt ;

JANE, nouvelle, par Alexandre Dumas ;

MEMOIRES DE GARIBALDI, par A. Dumas ;

LA SAINTE ALLIANCE ET LA POLOGNE, par Emmanuel Corsaldi ;

LE TRAITEMENT DES MINERAIS D'ARGENT, qui a paru dans l'*Echo du Pacifique* ;

LES MINES ET LES MINEURS, étude physiologique par un mineur de 1849 ;

FELICITE, charmante histoire et le dernier œuvre sorte de la plume de Scribe ;

L'HISTOIRE D'UNE OPTICIENNE ET D'UN LIEUTENANT DE DRAGONS, nouvelle, par Stahl ;

RENÉE CORBEAU, légende, par Yves Gélouin ;

AURELIE, roman, par J. Lamare ;

SOYEZ DONC POLI EN VOYAGE ! Actualité, par Adrien Paul ;

UNE FAUTE TRAGIQUE, par Charles Mérouvel ;

LA VIERGE DE MAI, nouvelle, par Eugène Muller ;

LES CHEMINS DE FER DE LA LUNE, par Pomon Du Terrail ;

LE PROCES DUMOLLARD ;

DE LA PRODUCTION DES METAUX PRECIEUX EN CALIFORNIE, par M. Laur, ingénieur du corps impérial des mines, chargé par le gouvernement français d'une mission en Californie ;

LES MISERABLES, par Victor Hugo ;

LE GENTILHOMME VERRIER, par Elie Berthet ;

JEAN DIABLE, par Paul Féval.

Sadresser à Papeete, au Directeur de la poste, qui se chargera du prix ci-dessus augmenté des frais de poste, de faire venir les éditions de *l'Echo du Pacifique*. — Payer d'avance et pour six mois. —

L'Imprimeur Gérant, H. HALLOT. PAPEETE. — IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

Archives PF-Messager-24/01/1863